



CAPL n° 3
Mouvement local Filière Fiscale

Déclaration Liminaire de la Cgt Finances Publiques 44

Nous ne pouvons pas ouvrir cette CAPL relative aux affectations de la catégorie C de la filière fiscale sans évoquer la situation de l'emploi.

Globalement, la DGFIP ne remplace pas 7 départs sur 10 à la retraite.

Les gouvernements précédents ont supprimé des milliers d'emplois. Le nouveau ne semble pas vouloir infléchir, pour notre Ministère, une politique que condamne la CGT et à laquelle elle continuera de s'opposer.

C'est principalement la catégorie C qui en supporte le poids, par le jeu combiné des suppressions de postes et des plans de qualification.

De 2003 à 2012, les effectifs théoriques des agents administratifs, côté filière fiscale, sont passés de 518 à 377, soit une baisse de plus du quart.

Nous avons eu l'occasion de dénoncer, lors de différents Comités Techniques, les conséquences concrètes pour le fonctionnement et l'organisation des services, par exemple pour la BCR ou la 5ème BDV.

La situation, par rapport à un effectif théorique déjà pauvre, devient critique dans nombre de services.

Nous nous interrogeons en particulier sur les moyens de fonctionner du SIPE de Châteaubriant, avec 15,5 Equivalent Temps Plein seulement pour 20 emplois inscrits au TAGERFIP.

Dégradations des conditions de travail (et pas seulement pour les collègues C), généralisation du mal être, expédients qui chaque jour compromettent le service public, voilà la face peu reluisante d'une telle politique.

Et comme si cela ne suffisait pas, il faudrait accepter que des collègues, ceux ayant l'ancienneté administrative la plus faible, soit régulièrement insécurisés dans leur carrière et obligés de rédiger une fiche de vœux pour changer de service ou de structure.

Ce mouvement au 1^{er} septembre 2012 n'a pas pu par ailleurs anticiper un certain nombre de départs : ceux des collègues ayant débuté leur carrière à 18 ou 19 ans, remplissant la condition d'annuités, qui pourront liquider, fin 2012, leur retraite à 60 ans.

Aussi, nous espérons que comme nous, la Direction exigera le recrutement de l'intégralité de la liste complémentaire du dernier concours de la catégorie C.